

PRÉCONISATIONS

- **Le lavage des mains** et des avant-bras est primordial
 - Il doit être réalisé avant d’aller au travail, à l’arrivée au travail et en fin de travail
 - Il doit être systématique avant la prise de fonction
 - Il doit être répété entre chaque action auprès des résidents
 - Il doit être répété au cours de la journée
 - Il doit être privilégié à l’usage du soluté hydro alcoolique dont l’usage doit rester ponctuel et réservé aux situations intermédiaires

- **La distanciation** doit être d’un mètre minimum et permanente et le contact physique limité au maximum.
 - En cas de contact inopiné, le résident doit être invité à se laver les mains ou à appliquer du SHA
 - Lors des toilettes, les gants sont utilisés systématiquement pour les contacts

- **Les vêtements** utilisés dans les établissements doivent être propres
 - Soit tenue civile à usage uniquement professionnel
 - Soit blouse changée chaque jour
 - Soit à fortiori les deux

- L’usage du **masque chirurgical** doit être accentué. Les stocks actuels nous permettent de mettre à disposition plus d’un masque par jour et par professionnel :
 - Son utilisation doit être systématique lors des interventions en chambre des résidents
 - Son utilisation doit aussi être systématique dès lors que la distance avec les résidents ou les autres professionnels est susceptible de passer en deçà d’un mètre malgré les efforts de distanciation
 - En cas d’intervention dans une chambre de personne contaminée, il est fortement conseillé de proposer un masque à l’usager

- **Les tabliers plastifiés** constituent une protection supplémentaire mais ne peuvent être utilisés systématiquement en raison des stocks limités et parce qu'ils n'apportent pas une plus-value évidente dans certaines circonstances lorsque les mesures précédentes sont appliquées (blouses et vêtements)
 - L'usage du tablier plastifié est donc recommandé en cas de contact rapproché avec une personne accompagnée, ce qui exclut le simple nourrissage ou la distribution de médicaments mais inclue la douche ou le bain de la personne. Pour certaines situations intermédiaires (mise aux toilettes, changes, habillage), leur usage restera à l'appréciation du professionnel
 - Les tabliers seront distribués à raison d'un par jour par professionnel concerné par ces contacts de proximité. Cela impliquera leur réutilisation dans la journée y compris pour des contacts avec des usagers différents
 - Mais dans le cas d'une intervention auprès d'une personne contaminée (Covid-19 confirmée ou pas) c'est la surblouse qui devra être utilisée en cas de contact rapproché et le tablier sera alors utilisé en l'absence de contact. Tout ce matériel devra alors être jeté dans les poubelles Dasri après l'intervention

- **Les surblouses** (généralement plastifiées) doivent être utilisées à bon escient en raison des stocks limités et ne sont de plus pas recommandés par les autorités de santé autrement que pour les situations à risque de nébulisation chez les personnes Covid-19, situations non rencontrées classiquement dans les établissements médico-sociaux.
 - Elles ne sont donc pas recommandées pour un usage auprès des personnes saines
 - A l'Adapei de la Sarthe, nous les recommandons cependant, au-delà des recommandations officielles, pour les situations de contact rapproché avec les personnes Covid-19

- **Les lunettes de protection** sont en quantité limitée mais depuis mi-avril nous avons désormais un renfort de protection oculaire et même du visage en général avec un stock certes limité mais réutilisable de **visières** obtenues auprès du réseau « Visières Solidarité ».
 - Ces protections sont à réserver aux situations de contact rapproché avec des personnes Covid-19

- **Les charlottes** ne sont pas utiles en pratique :
 - Elles sont préconisées également pour les situations de contact rapproché avec des personnes Covid-19